

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 80 rue St-Denis, Montréal. Téléphones Est 118-118, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL Can.**

Vol. XII

MONTREAL, DECEMBRE

No 12

A Tous Nos Lecteurs,

Nous présentons nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité pour l'année 1911.

"TISSUS ET NOUVEAUTÉS."

UNE RESOLUTION DE LA SECTION DES MARCHANDS DE NOU- VEAUTES EN DETAIL.

A la dernière réunion de la Section des Marchands de Nouveautés en Détail de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, la résolution suivante a été adoptée:

"Reconnaissant le principe que la distribution des marchandises se fait plus économiquement par l'intermédiaire du Marchand de Gros et du Marchand de Détail, il est proposé et adopté que les membres de notre Association donnent à l'avenir la préférence aux Manufacturiers qui distribuent leurs produits par l'intermédiaire du Commerce de Gros et du Commerce de Détail et expriment en outre leur opinion que tous les Détaillants devraient être placés sur un même pied."

L'attitude prise par la Section des Marchands de Nouveautés en Détail est absolument équitable. Le commerce de détail n'a aucun intérêt à favoriser les manufacturiers qui se passent de

l'intermédiaire du marchand de gros; et elle dit aux marchands de gros: nous nous aiderons mutuellement. C'est de la bonne solidarité.

AVIS IMPORTANT POUR LES COM- MERCANTS DE DETAIL

Il nous a été demandé à différentes reprises cette semaine, par téléphone, si les magasins pouvaient rester ouverts après 7 heures le mercredi et le jeudi des semaines précédant Noël et le Jour de l'AN.

Comme un certain nombre de marchands peuvent être dans le doute à ce sujet, nous croyons devoir leur dire qu'ils ne sont pas contraincts de fermer leur magasin à 7 heures les mercredis 21 et 28 et les jeudis 22 et 29 de ce mois.

LA RECIPROCITE AVEC LES ETATS- UNIS

Comme nos lecteurs le savent, les négociateurs d'un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis se sont séparés, après plusieurs conférences à Ot-

tawa, sans arriver à aucun résultat. Il est vrai que les délégués américains s'en sont retournés chez eux avec l'entente que les négociateurs se réuniraient de nouveau à bref délai à Washington. Les délégués canadiens iront donc faire un tour dans la capitale politique des Etats-Unis et il sera de nouveau question de développer davantage les relations commerciales entre les deux pays.

Nous ne voyons pas, à franchement parler, quel genre de traité de réciprocité nous pourrions passer avec les Etats-Unis. Si les tarifs des deux pays traquent les mêmes articles de droits à peu près semblables, il y aurait un grand obstacle de moins à surmonter. Mais nous n'en sommes pas là; notre tarif est bien moins élevé que celui des Etats-Unis.

Alors que nous avons un tarif de revenu et légèrement protectionniste dans certains cas, les Etats-Unis ont élevé leurs barrières douanières à un point tel que leur tarif est non seulement protectionniste à haute dose, mais souvent prohibitif. De plus, il semblerait qu'en ce